



Mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2020 - (Article 221-1-j du Règlement général de l'AMF)

Ancenis le 30 novembre 2020


Une **Assemblée Générale Ordinaire** de Manitou BF se tiendra le **21 décembre 2020**, au siège social de la société: 430 rue de l'Aubinière 44150 Ancenis-Saint Géréon.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 16 novembre 2020 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 4 décembre 2020.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sont en ligne et sont téléchargeables sur le site internet de la Société à l'adresse : www.manitou-group.com (rubrique Investisseurs / Assemblées Générales).

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de commerce, le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, sont mis à disposition au siège social de la Société : 430 rue de l'Aubinière 44150 Ancenis-Saint Géréon à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée.

Par ailleurs, à compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion par courrier à Manitou BF, Service Juridique, 430, rue de l'Aubinière, BP 10249, 44158 Ancenis cedex. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid-19, et par mesure de précaution, la Société encourage vivement ses actionnaires à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président.

Dans l'hypothèse où des actionnaires souhaiteraient assister à l'Assemblée, il est rappelé que l'accueil des actionnaires est subordonné au respect des gestes barrières et notamment au port du masque pendant toute la durée de l'Assemblée. Par ailleurs, les actionnaires sont informés que le traditionnel cocktail à l'issue de l'Assemblée ne se tiendra pas cette année.

En outre, en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires pourraient évoluer. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société : www.manitou-group.com (rubrique Investisseurs / Assemblées Générales).

Code ISIN : FR0000038606

Indices : CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE, CAC INDUSTRIALS, CAC MID & SMALL, CAC SMALL,
EN FAMILY BUSINESS



**PROCHAINS
RENDEZ-VOUS**

**Le 21 décembre 2020 :
Assemblée générale**

Référence mondiale de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement, Manitou Group a pour mission d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et la performance partout dans le monde, tout en préservant l'Homme et son environnement.

Au travers de ses 3 marques emblématiques - Manitou, Gehl, Mustang by Manitou - le groupe conçoit, produit, distribue des matériels et des services à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

En plaçant l'innovation au coeur de son développement, Manitou Group cherche constamment à apporter de la valeur auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Grâce à l'expertise de son réseau de 1050 concessionnaires, le groupe est chaque jour, plus proche de ses clients. Fidèle à ses racines, avec un siège social situé en France, Manitou Group enregistre un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2019 et réunit 4 600 talents à travers le monde avec la passion pour moteur commun.